



**TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°82-2024-012

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2024

# Sommaire

**Préfecture de Tarn-et-Garonne / Direction de la Coordination  
Interministérielle et de l'Appui Territorial**

82-2024-01-24-00002 - 20240124\_arrêté\_subdélégation-signature\_DDPN82

(2 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2024-01-24-00002

20240124\_arrêté\_subdélégation-signature\_DDPN  
82



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Direction nationale de la sécurité publique*

*Direction départementale de la police nationale de Tarn-et-Garonne*

*Montauban, le 24/01/2024*

**ARRÊTÉ N°82-2024-  
DU  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE,  
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA POLICE NATIONALE DE TARN-ET-GARONNE**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie,

Vu le décret du 22 mars 2023 nommant M. Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel n° 43 du 16 janvier 2024 nommant M. Charles Régis ALLEGRI, directeur départemental de la police nationale de Tarn-et-Garonne à Montauban,

Vu l'arrêté préfectoral n°AP 82-2024-01-23-00002 en date du 23 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Charles-Régis ALLEGRI,

**ARRÊTE**

Annule et remplace l'arrêté n° 2023-04-11-00011 en date du 11 avril 2023 portant subdélégation, suite à la nomination de M. Vincent ROBERTI en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne.

50-70 boulevard Alsace-Lorraine  
82000 Montauban Cedex  
Standard : 05.63.21.54.26

**Article 1<sup>er</sup>** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles Régis ALLEGRI, directeur départemental de la police nationale de Tarn-et-Garonne, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé est subdéléguée, conformément à l'article 8 dudit arrêté, dans le cadre de leurs attributions, à :

- M. Thierry GUERIN, commandant de police divisionnaire échelon fonctionnel, adjoint au DDPN.
- Madame Vanessa LE TROUVE, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du service départemental de soutien opérationnel à la DDPN de Tarn-et-Garonne.

**Article 2** – Délégation est donnée aux agents détenteurs d'une carte achat, à savoir :

- Monsieur Thierry GUERIN, commandant de police divisionnaire échelon fonctionnel, directeur départemental adjoint (carte niveau 1 et 1 bis),
- Madame Vanessa LE TROUVE, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du SDSO (carte niveau 1, 1 bis et 3), pour réaliser des achats, effectuer des commandes et attester du service fait, en respectant les conditions d'utilisation et le plafond alloué.

**Article 3** – Conformément aux stipulations de l'article 7 de l'arrêté de délégation de signature du 11 avril 2023, un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire est adressé annuellement au préfet.

**Article 4** – La désignation des agents habilités à procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État est également portée à la connaissance du comptable assignataire.

**Article 5** – Le directeur départemental adjoint de la police nationale et le chef du service départemental de soutien opérationnel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban le 24/01/2024

Le commissaire divisionnaire,  
directeur départemental de la police  
nationale de Tarn-et-Garonne



**Charles Régis ALLEGRI**